

**EXTRAIT PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 10 OCTOBRE 2025 À 19H**

Le Conseil Municipal de BREILLY, légalement convoqué le lundi 06 octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGRANGE Louis, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal:

**Présents** : Mme. DECAMBRON Béatrice, MM. ALEXANDRE Éric, LAGRANGE Louis, LAGRANGE Romain, DECAMP Claude, CAMBIER Yohan, PIGNÉ Tony, M. RIBEIRO José

**Absents excusés** : M. CASTEL Mathieu donne procuration à M. ALEXANDRE Éric ;  
M. PECQUET Alexandre donne procuration à M. PIGNÉ Tony ;

**Absents** : MM. LECRIVAIN Angélo, YAHIAOUI Faouzi, PECQUET Etienne

**Secrétaire de séance désigné** : M. PIGNÉ Tony

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

**ORDRE DU JOUR** :

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du lundi 07 juillet 2025 que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**2. POLICE MUNICIPALE (19-2025)**

Mr le Maire expose le projet de police rurale conjointe avec Ailly sur somme et St Sauveur proposé par la commune d'Ailly sur Somme. Le coût de revient pour la commune est estimé élevé et le Conseil Municipal manque d'information pour donner un avis favorable.

Le projet est rejeté par l'assemblée avec 6 voix contre et 4 abstentions.

### **3. DEVIS POUR UN PARKING AU LOTISSEMENT DE LA BRIQUETERIE (20-2025)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus de l'entreprise "EIFFAGE" pour une extension de parking dans le lotissement de la briqueterie :

- Parking en enrobé : 54 997.50€ HT
- Parking en enrobé + pavés : 64 985.20€ HT

Les deux devis proposés sont jugés trop onéreux par le Conseil Municipal, qui après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité les devis de l'entreprise "Eiffage".

### **4. DEVIS POUR L'ÉCLAIRAGE DU LOTISSEMENT DE LA BRIQUETERIE (21-2025)**

Monsieur le Maire informe que le coût actuel de l'éclairage du lotissement de la briqueterie est d'environ 9 000€/an, il précise qu'un passage aux LED l'économie serait d'environ 50% et qu'il est possible d'obtenir des subventions.

Puis M. le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus des entreprises "Territoire Energie Somme" et "HD Elec" pour un changement d'éclairage au lotissement de la briqueterie :

- Territoire Energie Somme : 35 750€ HT (sans maîtrise d'oeuvre)  
et 44 723€ HT (avec maîtrise d'oeuvre)
- HD Elec : option 1 avec led type STANZA : 31 390€ HT  
option 2 avec led type ORIENTIS : 28 681€ HT  
option 3 avec led type LINK : 21 930€ HT  
option 4 avec led type AXESS : 18 060€ HT

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise "HD Elec" d'un montant de 28 681€ HT (option 2) et autorise M. le Maire à demander des subventions.

### **5. DEVIS POUR L'EFFACEMENT DE RESEAU « ROUTE DE FOURDRINOY »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise "Territoire Energie Somme" pour l'enfouissement des réseaux route de Fourdrinoy., le montant du devis est de 79 051€ HT.

L'assemblée souhaite plus de détails sur ce devis avant de se prononcer.

## **6. VENTE DE PANNEAUX « PASSAGE PIETON » (22-2025)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à un changement concernant le nombre de panneaux "passage piéton" implantés lors des travaux de la réfection des trottoirs et des passages piéton, la commune possède 10 panneaux en surplus, M. le Maire propose de les revendre à prix coûtant soit 80,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de donner l'autorisation à M. le Maire de faire le nécessaire pour revendre les panneaux "passage piéton" restants.

## **7. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (23-2025)**

M. le Maire explique que la Redevance d'Occupation du Domaine Public est une recette percevable annuellement pour la mise à disposition d'une partie du domaine public.

Cette recette doit être réclamée à GRDF et ORANGE, une délibération est demandée par la trésorerie en pièce jointe des titres.

M. le Maire informe l'assemblée que pour 2025 :

- le montant de la RODP de GRDF est de 59.89€

et que

- le montant de la RODP d'ORANGE est de 333.39€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de demander ces RODP.

## **8. DEVIS DU PROJET « BAC » ET DEMANDE DE SUBVENTIONS (24-2025)**

Suite à l'annulation du projet « Passerelle » pour coût trop élevé, M. le Maire présente (avec photos et vidéo à l'appui) l'idée d'un bac à chaînes afin de pouvoir franchir la Somme et rejoindre le chemin du halage depuis Breilly.

L'étude paysagère, l'aménagement des berges et la construction du bac à chaînes portent le coût global à 243 750 € HT soit 292 500 € TTC.

Pour que ce projet soit faisable et afin d'aménager la berge, il est nécessaire qu'un échange de parcelle de terre soit fait entre la parcelle AD 84 que la commune possède et la parcelle AB 82 que détient un agriculteur. La commune souhaite échanger 1 275 m<sup>2</sup> contre 1 000 m<sup>2</sup>, les 275 m<sup>2</sup> seront en compensation pour l'agriculteur.

Afin de mener à bien le projet « bac à chaînes à Breilly », il est proposé au Conseil Municipal de solliciter des subventions auprès

- de l'Europe
- de la Région
- du département
- et de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

dans le cadre du plan de financement suivant :

**Subvention de l'Europe :**

Fonds européen de développement regional (FEDER)  
50 000 € soit environ 20% du montant (243 750 € HT)

**Subvention de la Région**

Fonds d'Appui aux Projets locaux des communes rurales des Hauts de France (FAPL)  
48 750.00 € soit 20% du montant (243 750 € HT)

**Subvention du Département :**

Fonds d'Appui aux Communes 2025  
47 500.00 € soit environ 20% du montant (243 750 € HT)

**Subvention de la Communauté de Communes Nièvre et Somme :**

48 750 € soit 20% du montant (243 750 € HT)

**Part restant à charge de la collectivité : 97 500€ HT**

Soit 20% du montant (243 750 € HT) + TVA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire

- à solliciter les subventions auprès de l'État, de la Région, du Département, de la CCNS.
- à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet à condition d'une suite favorable à nos demandes de subvention.
- à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à l'échange de parcelle.

**9. DEVIS POUR UNE ETUDE (25-2025)**

Le Conseil Municipal a pour projet « un bistrot de pays » afin de relancer l'attractivité dans la commune, une étude est proposée par la CCI, afin de vérifier la viabilité d'un tel projet sur Breilly. M. le Maire demande donc l'autorisation de signer les pièces relatives à cette étude sachant que le coût est de 3 150€ pour 3.5 jours d'étude.

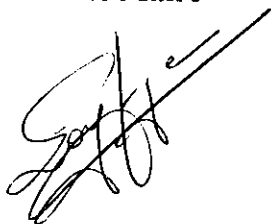
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer les documents concernant cette étude

## 10. QUESTIONS, INFORMATIONS DIVERSES

- Deux ventes sur le territoire de la commune (rue du marais et rue du Moulin) : la commune ne préempte pas.
- Une personne du département vient sur la commune le 21/10/2025 pour savoir ce qu'il est possible de faire pour que les voitures ralentissent sur la route nationale et la route de Fourdrinoy (feux de récompense, stop,...). Un conseiller souhaite qu'une demande, pour remettre les lignes blanches après la chicane, soit faite car il y a un risque réel de face à face.
- Le centre des impôts va agir concernant une construction illégale sur Breilly.
- Un courrier a été déposé dans la boîte aux lettres d'un habitant d'Ailly sur Somme pour l'inviter à couper les branches d'arbres qui obstruent le chemin piéton route de la chapelle de notre commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, Louis LAGRANGE lève la séance à 20 h 26.

LAGRANGE Louis  
**Le Maire**



M. PIGNÉ Tony  
**Le Secrétaire**

